Cinquante deuxième année. - N° 101 A Mercredi 30 mai 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 620

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

383 475 605 RCS Toulouse.
TESTIA FRANCE.
Forme : Société en Nom Collectif.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 18, rue Marius Tercé, 31300 Toulouse.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS POUR PUBLICATION. PROJET DE FUSION ENTRE : TESTIA France. Société en nom collectif au capital de 1.000 euros. Siège social : 18 rue Marius Terce, 31300 Toulouse. RCS Toulouse 383 475 605 (la « Société Absorbante ») ET TESTIA Société par Actions Simplifiée au capital de 1.538.200 euros. Siège social : 18 rue Marius Tercé, 31300 Toulouse. RCS Toulouse 487 705 998 (la « Société Absorbée »). AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE " TESTIA SAS" PAR "TESTIA France SNC". 1. Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue :- Montant de l'actif : 99 382,86 euros. - Montant du passif : - 4 087 764,94 euros. 2. Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé à: 1 596 parts sociales de la Société Absorbante pour 153 820 actions de la Société Absorbée. 3. Augmentation du capital de la Société Absorbante au titre de l'absorption de la Société Absorbée : 1 596 euros. 4. Réduction du capital de la Société Absorbante : par annulation de ces 200 parts sociales, le capital de la Société Absorbante se trouvera réduit de 200 euros et ramené de 2 596 euros à 2 396 euros ; le poste « report à nouveau » de la Société Absorbante se trouvera diminué de 656 439,08 euros. 5. Montant prévu de la prime de fusion : 97 786,86 euros. 6. Dépôt du projet de traité de fusion. Le projet de traité de fusion établi le 25 mai 2018 a été déposé le 28 mai 2018, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de Toulouse..